



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving
Royal Canadian Mounted Police
Procurement and Contracting Services

Réception des soumissions
Gendarmerie royale du Canada
Service des acquisitions et des marchés

Email/Courriel:

NWR_Procurement_Bids@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

Title – Sujet Services de plongée sous-marine et de récupération – Alberta		Date 4 avril 2023
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-23-0919/A		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202300919		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	2 :00 pm / 1400 heure	CST (Central Standard Time) HNC (Heure normale du centre)
On / le :	20 avril 2023	
F.O.B. – F.A.B See herein — Voir aux présentes	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à sheena.simonson@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 306-515-1653	Facsimile No. – No. de télécopieur N/a	
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : J'ai une question concernant la section sur la facturation. Les tarifs associés à notre équipement (c.-à-d. le camion, la remorque, l'épandeur à air et le bateau) sont normalement journaliers. Je ne vois aucune disposition à cet égard. Dois-je simplement ajouter ces frais aux heures diverses selon une journée type de 10 heures et en définissant un tarif horaire?

Réponse 1 : La base de paiement sera mise à jour afin de comprendre une option de tarif journalier pour l'utilisation d'embarcations, de chalands, etc.

MODIFICATIONS À L'INVITATION

1) A la page 25 de 42,

SUPPRIMER: L'intégralité de l'annexe B, Base de paiement.

INSÉRER:

PRIX

- Tous les prix sont en dollars canadiens.
- Les prix n'incluent pas la taxe sur les produits et services (TPS). La TPS, s'il y a lieu, est en sus. Elle sera indiquée séparément, le cas échéant, sur toute facture produite dans le cadre du contrat.
- L'entrepreneur est autorisé à facturer le temps de déplacement pour ses employés requis et les kilomètres pour un aller-retour jusqu'à deux mille kilomètres pour chaque opération de plongée. Pour les déplacements de plus de deux mille kilomètres, l'approbation écrite préalable du chargé de projet est requise. La [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#) s'applique à tout hébergement, kilométrage pour se rendre au site de plongée et en revenir (à l'exclusion du coût de transport du bateau / de la remorque, que l'entrepreneur fournisse son propre bateau ou que le bateau soit loué, car ce coût est comptabilisé séparément dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous), et les frais de repas, et par conséquent ces frais ne sont pas inclus dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous. Le tarif par kilomètre mentionné dans la Directive sur les voyages du Conseil national mixte s'applique par véhicule, et non par personne, et il est prévu que l'entrepreneur fasse preuve d'économie quant au nombre de véhicules requis pour l'opération. Le Canada ne versera aucune somme à l'entrepreneur pour des faux frais.
- Les frais de carburant et les frais de location de bateaux ne sont pas inclus dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous.
- L'entrepreneur sera rémunéré au tarif de main-d'œuvre pour les déplacements par tranches de 15 minutes. Le tarif pour des incréments de 15 minutes est le tarif indiqué dans les tableaux 1 et 2 au point 1 colonne (B) divisé par 4. Par exemple, lorsque le temps de déplacement vers un site de plongée est de 4,5 heures, l'entrepreneur sera rémunéré à un tarif horaire pour 4 heures et payé pour chaque tranche supplémentaire de 15 minutes, soit ½ heure dans cet exemple.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LES TABLEAUX 1 et 2

- Le soumissionnaire doit remplir les colonnes (B) et (C). Si l'un des champs dans les colonnes (B) ou (C) est laissé vide, la soumission sera considérée comme non recevable et rejetée.



- Pour les points 1 à 6 de la colonne (C), entrer le nombre d'employés requis pour une plongée destinée à la récupération d'un reste humain pour une plongée normale dans un lac sans danger de fond (par exemple, pas d'arbres morts, pas de terrain rocheux, etc.), et des conditions météorologiques idéales et où l'entrepreneur fournit le bateau et l'opérateur du bateau. Les frais de carburant, l'hébergement, les repas et le kilométrage du véhicule pour se rendre au site de plongée et en revenir ne doivent pas être intégrés dans les prix du tableau 1 ci-dessous, car ils seront payés au prix coûtant ou conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte pour chaque plongée. Nota : Le point 1 suppose qu'une heure de déplacement est nécessaire, à des fins d'évaluation uniquement.
- Pour la colonne (C), point 7, entrer le nombre de remorques nécessaires pour le scénario mentionné ci-dessus.
- Pour la colonne (C), point 8, saisir le nombre de jours nécessaires pour le scénario mentionné ci-dessus.
- Les colonnes (C), (D) et (E) sont utilisées à des fins d'évaluation seulement et ne feront pas partie du contrat.

ÉVALUATION FINANCIÈRE

Pour chacun des points 1 à 8 du tableau 1, $(B) \times (C) \times (D) = (E)$. La somme de la colonne E pour les points 1 à 8 correspond au coût total évalué pour la première et la deuxième année.

Pour chacun des points 1 à 8 du tableau 2, $(B) \times (C) \times (D) = (E)$. La somme de la colonne E pour les points 1 à 8 correspond au coût total évalué pour l'année d'option 1.

Le prix total évalué de la soumission est la somme du coût total évalué pour la première année et la deuxième année et du coût total évalué pour l'année d'option 1.

Les calculs de l'évaluation financière sont effectués en supposant que le temps de travail pour chacun des points 1 à 6 est de 1 heure, mais ceci est uniquement à des fins d'évaluation.

Tableau 1 : Tarifs horaires des services de plongée et de récupération pour la première et la deuxième année :

Point	Description (A)	Tarif horaire pour chaque personne de l'équipe de plongée (B)	Nombre de personnes requises pour la plongée (C)	Nombre estimatif de plongées pour 2 ans (D)	Prix total (E)=(B)x(C)x(D)
1	Temps de déplacement pour se rendre au lieu et en revenir	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	16	_____ \$
2	Temps de plongée opérationnel (p. ex., mais sans s'y limiter : préparation de la plongée, installation, opérations de plongée, découpage/décontamination primaire et coûts du matériel)	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	16	_____ \$
3	Opérateur de bateau (lorsque l'opérateur de bateau est l'employé de l'entrepreneur)	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	16	_____ \$
4	Bateau d'assistance/soutien à terre	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	16	_____ \$
5	Temps de procédure	_____ \$ /	_____	16	_____ \$



	post-plongée hors site (p. ex., mais sans s'y limiter : nettoyage et remontage de l'équipement et coûts du matériel)	heure / employé(e)			
6	Temps d'administration (p. ex., mais sans s'y limiter : journal de plongée et rapports d'incident devant être soumis à la GRC, et coûts du matériel)	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	16	_____ \$
Point	Description (A)	Tarif par kilomètre	Nombre de remorques requises	Nombre estimatif de kilomètres pour 2 ans	Coût total (E)=(B)x(C)x(D)
7	Coût de transport d'une remorque pour un bateau, que le bateau appartienne à l'entrepreneur ou qu'il le loue.	_____ \$ / kilomètre	_____	400	_____ \$
Point	Description (A)	Tarif journalier (B)	Nombre de jours requis (C)	Nombre estimatif de plongées pour 2 ans (D)	Coût total (E)=(B)x(C)x(D)
8	Frais d'utilisation de l'équipement (camion, remorque, épandeur à air, embarcation ou bateau, chaland) <small>*Ne comprend pas les frais liés à l'équipement remboursés au prix coûtant conformément à la section B ci-dessous.</small>	_____ \$ / jour	_____	16	_____ \$
Coût évalué total de la première année et de la deuxième année (somme de la colonne E pour les points 1 à 8)					_____ \$

Tableau 2 : Tarifs horaires pour l'année d'option 1 :

Point	Description (A)	Tarif horaire pour chaque personne de l'équipe de plongée (B)	Nombre de personnes requises pour la plongée (C)	Estimation du nombre de plongées par an (D)	Prix total (E)=(B)x(C)x(D)
1	Temps de déplacement pour se rendre au lieu et en revenir	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	8	_____ \$
2	Temps de plongée opérationnel (p. ex., mais sans s'y limiter : préparation de la	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	8	_____ \$



	plongée, installation, opérations de plongée, découpage/décontamination primaire et coûts du matériel)				
3	Opérateur de bateau (lorsque l'opérateur de bateau est l'employé de l'entrepreneur)	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	8	_____ \$
4	Bateau d'assistance/ soutien à terre	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	8	_____ \$
5	Temps de procédure post-plongée hors site (p. ex., mais sans s'y limiter : nettoyage et remontage de l'équipement et coûts du matériel)	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	8	_____ \$
6	Temps d'administration (p. ex., mais sans s'y limiter : journal de plongée et rapports d'incident devant être soumis à la GRC, et coûts du matériel)	_____ \$ / heure / employé(e)	_____	8	_____ \$
Point	Description (A)	Tarif par kilomètre	Nombre de remorques requises	Nombre estimatif de kilomètres par an	Coût total (E)=(B)x(C)x(D)
7	Coût de transport d'une remorque pour un bateau, que le bateau appartienne à l'entrepreneur ou qu'il le loue.	_____ \$ / kilomètre	_____	200	_____ \$
Point	Description (A)	Tarif journalier (B)	Nombre de jours requis (C)	Nombre estimatif de plongées pour 2 ans (D)	Coût total (E)=(B)x(C)x(D)
8	Frais d'utilisation de l'équipement (camion, remorque, épandeur à air, embarcation ou bateau, chaland) <small>*Ne comprend pas les frais liés à l'équipement remboursés au prix coûtant conformément à la section B ci-dessous.</small>	_____ \$ / jour	_____	8	_____ \$
Coût évalué total pour l'année d'option 1 (somme de la colonne E pour les points 1 à 8)					_____ \$



Section B

Coûts réels : Frais supplémentaires pour les années 1 et 2 et l'année d'option 1 :

Les frais de carburant seront payés au prix coûtant, que l'entrepreneur fournisse son propre bateau ou que le bateau soit loué.

Les frais supplémentaires qui seront payés par la GRC au prix coûtant s'ils sont requis pour l'opération de plongée et s'ils sont approuvés au préalable par le responsable du site comprennent : la location du bateau (y compris les frais de location de l'opérateur et de la remorque [à l'exclusion du tarif par kilomètre pour le transport du bateau car celui-ci est payé séparément selon le tableau 1 ou 2, selon le cas] si nécessaire), la location du parachute de levage et le sonar.